

# Manifeste de la finance responsable et solidaire

## RÉSUMÉ

### Savoir-faire et faire-savoir

Le manifeste de la finance responsable et solidaire liste toute une série de points dont un résumé est donné ci-dessous. A chaque fois un constat est posé et met en avant les avancées en la matière mais aussi les lacunes et du coup, les recommandations que le Réseau Financement Alternatif propose de mettre en place tant au niveau régional, fédéral, européen (et parfois international).

Le lecteur pourra lire une par une ces recommandations mais il pourrait – pour comprendre l'intérêt de ce manifeste – se limiter à la vision que le Réseau Financement Alternatif se fait de ce que devrait être notre société aujourd'hui, tant du point de vue économique que social. L'activité économique ne peut être vue que dans un objectif d'augmentation du bien-être social tandis que le social ne peut être limité à une vision d'assistanat ou de don.

Du côté des entreprises, cela signifie agir de manière socialement responsable en mettant en œuvres tant au niveau de ses propres filiales que de ses sous-traitants des politiques économiques, sociales et environnementales justes.

Du côté des institutions financières, cela signifie investir de manière socialement responsable en finançant des activités qui ne soient pas nuisibles à l'homme ou à l'environnement.

Du côté de l'État, cela signifie mettre en place des politiques d'incitation à la mise en place d'une société plus juste et plus humaine. Par exemple en donnant les moyens à l'économie sociale, en obligeant les institutions financières à se montrer transparente, en soutenant (ou en continuant à soutenir) des activités d'incitation à l'épargne et au crédit responsable, en établissant une norme légale de l'ISR,...

### Est-ce si compliqué à atteindre?

Oui et non! Le lecteur comprendra au fil des pages qu'une série d'avancées existent déjà. Les institutions financières, par exemple, doivent publier des rapports sur leur stratégie de prise en compte des critères extra-financiers dans leur décision d'investissement. Les banques doivent motiver les raisons pour lesquelles elles refusent d'ouvrir un compte bancaire de base...

Mais avant de mettre en place de nouvelles initiatives, ce qui manque encore cruellement, c'est l'aspect contraignant des politiques envisagées et le contrôle de l'obligation coulée dans la loi. Plusieurs textes législatifs ou directives aux intentions louables ne sont dans les faits que pas ou très partiellement appliqués.

A côté des entreprises dont font partie les institutions financières et de l'État, reste celui qui fonde la société : le consommateur-investisseur-citoyen qui se révèle être trop souvent peu ou pas informé du tout et donc, régulièrement en incapacité de jouer pleinement son rôle d'acteur dans la société. Ici encore, il est du devoir de l'État de faire connaître les bonnes pratiques et d'obliger les entreprises et institutions financières à être transparentes quant au rôle qu'elles jouent dans la société. Mais se limiter à la rédaction de rapports abscons et difficilement accessibles est une grave erreur. Il en va de l'État de faire connaître et de mettre à disposition du public tant physiquement qu'intellectuellement l'information sur ce que font / ne font pas / devraient faire les acteurs économiques et les moyens qu'a le citoyen pour mettre en place une société plus juste (épargner dans des produits ISR, investir dans l'économie sociale...).

Nous pensons que cette information du citoyen est l'autre axe stratégique pour agir sur le comportement des entreprises et les inciter à se comporter de manière responsable. Le citoyen sera capable d'agir en connaissance de cause et ainsi encourager ou boycotter les activités économiques qu'ils approuvent ou abhorrent.

Enfin, tout comme l'indique le dernier chapitre de ce manifeste, l'État ne peut exiger de bonnes pratiques des entreprises sans lui-même servir de « bon exemple » tant au niveau de la gestion de ses propres finances (placer ses propres deniers dans des produits ISR) que dans les législations qu'il mettra en place et fera appliquer au niveau régional et fédéral. Ces bonnes pratiques lui donneront les moyens d'aller porter ces recommandations à des instances supérieures et internationales.

## **Le manifeste point par point**

### **1 Arrêter les investissements dans des activités socialement nuisibles**

Il est nécessaire d'instaurer une norme éthique minimale qui encadre l'investissement bancaire et interdit des financements qui créent de graves dommages sociaux. Des motions communales, lois fédérales et directives européennes existent déjà, notamment concernant le secteur des armes controversées (bombes à sous-munitions, mines antipersonnel...). L'Etat belge est précurseur en la matière mais les arrêtés d'application de la loi se font attendre. D'autre part, l'industrie de l'armement n'est pas la seule à générer des profits injustifiables en total désaccord avec les principes d'une société durable. L'épuisement du patrimoine naturel, l'accroissement de l'effet de serre, la violation des droits de l'homme, ... sont autant de domaines dont il faudrait tenir compte dans les décisions d'investissement.

### **2 Tenir l'épargne hors de portée des spéculateurs et l'injecter dans l'économie réelle**

Suite à la crise, plus de 20 milliards d'euros ont été consacrés à sauver le secteur bancaire, rien qu'en Belgique. Ces interventions démontrent à suffisance la puissance des pouvoirs publics comme dernier rempart de nos économies et de l'épargne des citoyens. D'un autre côté, certaines banques ont utilisé l'argent reçu du gouvernement et des banques centrales pour lancer des produits spéculatifs et même de nouvelles acquisitions. Suite à la crise, la Commission européenne a recommandé d'encourager les activités bancaires classiques. Afin de ne plus utiliser l'argent des contribuables ni même leur épargne dans un jeu spéculatif qu'ils n'ont pas choisi, une solution serait de réintroduire un modèle d'activité bancaire classique, transparent pour les clients, dans le cadre d'un établissement financier spécial. Seuls les clients de ce type d'institutions financières bénéficieraient de la garantie de l'État.

### **3 Rendre les investissements bancaires transparents**

Les clients ignorent dans quelles activités les banques investissent leurs économies. Il leur est donc impossible de choisir en connaissance de cause. Si la liberté d'investir dans le monde entier existe, elle doit s'accompagner de responsabilités supplémentaires. Une des exigences est un *reporting* transparent de la manière dont ces libertés supplémentaires sont utilisées.

Cette exigence de transparence est faible. Les banques donnent peu d'indications sur leurs investissements et les crédits qu'elles octroient. La solution serait pourtant d'obliger la publication des investissements réalisés tant pour les produits bancaires que d'assurance. Certaines obligations

de transparence existent mais sont limitées soit à un type de produits (seuls les organismes de placement collectif doivent publier leur portefeuille d'investissement), soit à un type d'information (seule la manière dont sont pris en considération les critères sociaux, environnementaux et éthiques doivent être stipulés dans un rapport). Enfin, ces exigences de *reporting* durable sont peu contraignantes et peu accessibles au public.

#### **4 Déterminer une norme minimale pour l'investissement socialement responsable**

Il n'existe pas de définition légale de ce qu'est un produit financier éthique, durable, vert... Ceci amène une grande disparité dans la qualité éthique des produits commercialisés et demande de la part du consommateur-investisseur qui veut investir dans un produit financier éthique de réaliser une fastidieuse analyse préalable! Pour construire une norme minimale, le gouvernement pourrait prendre comme point de départ le fait qu'il ne soit investi que dans les entreprises qui n'outrepassent pas les traités internationaux signés par la Belgique. Cinq grands domaines ont été identifiés : le droit humanitaire, les droits sociaux, les droits civils, l'environnement et enfin, tout ce qui concerne la gestion durable. La norme minimale devrait aussi inclure des critères en terme de qualité de recherche et de transparence.

#### **5 Renforcer et utiliser le pouvoir politique des élus et de la société civile**

Les conseils consultatifs qui élaborent et suivent la réglementation financière se composent presque exclusivement de banquiers. D'autres acteurs de la société civile y sont largement sous-représentés. Il est normal que les entreprises de l'industrie financière fassent entendre leur point de vue et discutent régulièrement avec les législateurs mais, il n'existe aujourd'hui aucun contre-pouvoir suffisant dans la société civile. Développer la connaissance financière des citoyens est une étape indispensable. Une telle connaissance n'est pas une fin en soi mais permettra de rétablir l'équilibre des forces et que la société civile assume son rôle de garde-fous face à une offre financière incompréhensible et/ou inadaptée.

#### **6 Stimuler un financement de la transition vers une société éco-solidaire en Belgique**

Les pouvoirs publics peuvent intervenir pour encourager l'investissement dans certains types de produits, modes de production ou de consommation, notamment en assurant la promotion de l'économie sociale et de la finance solidaire. Cela peut se faire, par exemple, en créant un instrument financier pour qu'il soit beaucoup plus facile pour l'économie solidaire de recueillir des capitaux à risque et en maintenant les moyens de financement de l'économie sociale.

#### **7 Stimuler un financement de la transition vers une société éco-solidaire dans le monde**

Les accords commerciaux et d'investissement bilatéraux et multilatéraux constituent souvent un frein à l'autonomie des pays en voie de développement. Renoncer à ses droits pour satisfaire ses propres besoins de base constitue une condition nécessaire que la partie riche de la Terre impose aux pauvres pour qu'ils puissent profiter des richesses de l'Occident. Ces accords sont réglés en petits comités, sans débat politique démocratique préalable. Il est indispensable que les pouvoirs publics assurent la promotion des activités financières essentielles à la population dans le monde et veillent à ce que les accords commerciaux ou d'investissement bilatéraux ou multilatéraux soient

conformes aux exigences de développement durable des besoins des pays en voie de développement.

## **8 Garantir l'accès aux services bancaires de base mais aussi d'épargne et de crédit**

Les services bancaires de base sont devenus essentiels à la gestion des finances d'un ménage. Ils sont même devenus indispensables dans les relations avec certains organismes qui privilégient un mode de paiement particulier, en ce compris pour la satisfaction de besoins essentiels comme la fourniture de gaz ou d'électricité. Les services bancaires de base méritent dès lors le qualificatif de services universels au sens de services essentiels dont l'accès pour tous les citoyens garantit la cohésion sociale. En Belgique, suite au constat que l'exclusion bancaire en Belgique touchait en 2001 une population estimée à 40 000 personnes, une loi a instauré le service bancaire de base. Cette loi a été modifiée en 2007 mais les adaptations proposées sont insuffisantes. Les organismes de crédit communiquent encore trop peu quant à l'existence d'un tel service. D'autre part, il est toujours impossible pour une personne possédant un crédit à la consommation de bénéficier d'un tel service.

## **9 Faire la promotion de l'épargne et soutenir un accès au crédit responsable**

Le crédit peut s'avérer indispensable pour disposer immédiatement des fonds nécessaires destinés à acquérir des biens et des services essentiels permettant l'accès à la dignité et au bien-être. Comme il en va pour le service bancaire de base, un crédit approprié à la situation sociale et financière personnelle du demandeur mérite le qualificatif de services universels. Le crédit social garantit la cohésion sociale. Il permet en effet de lutter tant contre l'exclusion bancaire que contre le surendettement. Il est donc indispensable de soutenir ce type de crédit, qui s'adresse aux personnes les plus fragilisées qui n'ont pas accès, ou très difficilement, au crédit à la consommation, excepté via des offres alléchantes mais coûteuses et qui risquent le plus souvent de les faire basculer dans le surendettement. Il s'agit aussi de favoriser les mécanismes d'incitation à l'épargne pour les personnes défavorisées.

## **10 Établir une fiscalité éco-solidaire**

La réalisation d'une société durable tant au niveau social qu'environnemental demande une injection supplémentaire de moyens financiers. Des moyens dont la communauté est privée à cause de l'évasion fiscale. L'impôt juste et progressif reste la réponse de ceux qui souhaitent le développement d'une société basée sur des valeurs de solidarité et d'égalité entre citoyens. La levée du secret bancaire, la lutte contre l'utilisation abusive des prix de transfert mis en place dans les sociétés internationales, l'extension de l'exemption d'impôt non plus uniquement pour les investissements en microfinance mais à l'économie solidaire locale, l'impôt sur les grandes fortunes sont autant de moyens permettant de mettre en place une société durable.

## **11 Responsabiliser les banques sur le plan sociétal**

Les banques et les dispensateurs de crédit doivent faire l'objet d'une évaluation publique sur la responsabilité et la solidarité dont ils font preuve dans leur politique de gestion des actifs et leur offre de produits d'investissement mais aussi sur leurs résultats en matière d'inclusion financière. Cette évaluation contribuera à encourager la RSE des entreprises financières. Pour atteindre cet

objectif, il convient de mettre en œuvre des indicateurs qui mènent à l'évaluation des pratiques de RSE dans les différents secteurs des services financiers. Ce système serait une manière d'encourager la pro-activité des institutions financières. Ceci constitue d'ailleurs une préoccupation de la Commission européenne qui souhaite que l'évaluation de la responsabilité sociale des entreprises ne se borne pas uniquement à l'évaluation des moyens mis en place mais à celle des résultats obtenus. Les outils d'évaluation et la législation actuelle sont encore largement embryonnaires. Il est indispensable de définir dans la loi des indicateurs qualitatifs et quantitatifs appropriés pour évaluer les résultats de l'activité des institutions financières en matière de responsabilité sociale.

## **12 Donner le bon exemple**

On peut attendre des pouvoirs publics qu'ils ne tiennent pas uniquement compte du rendement économique lorsqu'ils placent ses ressources financières. On peut aussi en attendre qu'ils prennent en compte des valeurs sociales et écologiques dans leurs investissements, et qu'ils donnent eux-même le bon exemple en matière d'investissement socialement responsable. Cependant, la décision d'investir de manière socialement responsable au sein des pouvoirs publics tient plus de la volonté individuelle que de la norme. Plusieurs textes législatifs existent, notamment au niveau régional et fédéral, mais ils sont encore largement sous-exploités. Il faut donc implanter une politique affirmée en matière d'investissement socialement responsable et une meilleure information des responsables publics qui ont généralement une connaissance limitée de ce que cela implique et des avantages que l'on peut tirer d'une telle politique de placement.

